

Plan de continuité pédagogique du collège RAYMOND VERGES



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Annnonce d'une nouvelle situation COVID + :

Dès l'annonce d'une nouvelle situation COVID, un double traitement doit-être effectué :

- Un traitement de la situation sanitaire par l'infirmière référente covid dans l'établissement qui est finalisée par la déclaration sur l'application « Signalement Covid » et impose une communication urgente aux familles et aux élèves par le Principal du collège.
- Un traitement de la situation pédagogique avec la mise en place d'une continuité pédagogique, qui est l'objet de ce document.

Quels sont les prérequis à notre action :

Les outils de communication doivent être clairement identifiés (téléphone, SMS, messagerie pédagogique et messagerie Pronote) et les bases Pronote et SIECLE doivent être les plus actualisées possibles.

Le professeur principal recense les élèves sans équipement numérique et/ou connexion et met à jour cette liste régulièrement.

Les outils pédagogiques à utiliser : privilégier les outils communs (Pronote, messagerie pédagogique) et déjà connus et utilisés par les élèves. Les outils permettant une interaction directe (visio-conférence, classe virtuelle) sont également à utiliser.

Les principes généraux à mettre en œuvre : mettre en place une communication directe régulière (une fois par semaine), une planification hebdomadaire du travail, la transmission des cours et des exercices, soit par téléphone, soit par messagerie numérique (Pronote ou mail pédagogique)

En cas de rupture numérique des élèves, l'établissement met en place un dispositif avec le professeur documentaliste (M.Travel) de remise des devoirs en version papier à partir du dispositif académique en vigueur (Maileva en 2020). Un dispositif de prêt de matériels informatiques (ordinateurs portables ou tablettes) peut être mis en place par M. Potola (AED Tice), si l'établissement est équipé de moyens en matériels informatiques.

Absence d'un ou de plusieurs élèves :

Actions en direction des élèves : le CPE contacte la famille. Il s'assure que l'élève dispose d'un accès à internet et aux outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CE informe les enseignants de la classe et le RUPN de la mise en place de l'enseignement à distance individualisé.

Actions réalisées par les professeurs : Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote et individualise le travail le cas échéant. Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Absence d'un ou de plusieurs professeurs en télétravail :

Actions réalisées par le professeur en télétravail : Il met à disposition quotidiennement de quoi fournir à ses élèves des supports de cours et du travail personnel par le cahier de texte de l'ENT. Les contenus doivent être disponibles dès le début de l'heure prévue à l'EDT. Il propose une planification hebdomadaire le cas échéant. Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD.

Actions réalisées par l'établissement : **Lorsque c'est possible en termes d'encadrement**, les classes dont un professeur est tenu éloigné sont conduites dans leur salle habituelle par un assistant d'éducation qui se connecte sur l'ENT et lance les élèves sur l'activité proposée par l'enseignant à distance et ce au moins une fois par semaine et par professeur. Si les moyens techniques et humains le permettent, cette séance pourra se faire sous la forme d'une classe virtuelle.

Actions en direction des élèves : Les élèves sont informés de l'absence du professeur, continuent à venir avec leur matériel selon l'emploi du temps de la discipline, effectuent le travail sur le temps de l'emploi du temps dédié à la discipline, en permanence ou en classe à distance.

Absence d'une ou de plusieurs classes :

Actions en direction des élèves : le CPE contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et aux outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CE informe les enseignants de la classe et le RUPN de la mise en place de l'enseignement à distance collectif. A chaque fois que c'est possible en termes d'encadrement, les professeurs organisent, si les moyens techniques le permettent, une classe virtuelle ou une permanence numérique.

Actions réalisées par les professeurs : Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.

Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Contexte sanitaire dégradé : fonctionnement de l'établissement en demi jauge

Actions en direction des élèves : le CPE contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et aux outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CE informe les enseignants et le RUPN de la mise en place de l'enseignement hybride.

Le CE met en place un nouvel EDT :

Deux niveaux sur 4 sur lundi mardi mercredi 6eme et 3eme /jeudi vendredi 5eme et 4eme **(évolutif en fonction de la situation et suite à un échange avec les membres du conseil pédagogique)**

Actions réalisées par les professeurs :

Définition au niveau des conseils d'enseignement par discipline des modalités de travail entre présentiel et distanciel.

Pour éviter un double travail, les professeurs identifient les meilleures modalités en s'appuyant sur les consignes des inspecteurs et retour à la cellule de continuité pédagogique pour faisabilité

Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.

Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Actions réalisées par le professeur principal : il contacte les élèves par téléphone ou visioconférence une fois par semaine. Met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

Contexte sanitaire fortement dégradé : fonctionnement de l'établissement en distanciel

Actions en direction des élèves : le CPE ou professeur principal contacte les familles. Il s'assure que les élèves disposent d'un accès à internet et aux outils numériques nécessaires. Dans le cas contraire, il programme une mise à disposition du contenu pédagogique pour la semaine à venir au format papier.

Actions réalisées par l'établissement : Le CE informe les familles et les enseignants de la classe et le RUPN de la mise en place de l'enseignement à distance collectif.

Actions réalisées par les professeurs :

Définition au niveau des conseils d'enseignement par discipline des modalités de travail en distanciel et retour à la cellule de continuité pédagogique pour faisabilité,

Les professeurs identifient clairement le contenu à travailler sur Pronote.

Les modalités peuvent être très variées et les logiciels divers s'ils respectent la RGPD

Actions réalisées par le professeur principal : **il contacte les élèves par téléphone, mail ou visioconférence une fois par semaine.**

Il met à disposition les contenus de travail au format papier le cas échéant.

Suivi des élèves

Dans toutes les situations, les professeurs sont attentifs au repérage des signes de stress ou de détresse psychologique chez les élèves ; ils partagent cette information avec la cellule de continuité pédagogique qui suivra cet élève de manière plus fréquente et ciblée.

Outils préférentiels de l'établissement :

PRONOTE

Classe virtuelle du CNED

JITSI pour les réunions en visio ou pour les classes virtuelles.

Modalités pédagogiques nouvelles

Le but de la continuité pédagogique est de permettre aux élèves de conserver le lien avec les apprentissages, tout en tenant compte du fait que le travail à distance ne saurait remplacer le contact et les échanges directs entre un enseignant et sa classe et au sein de la classe.

Le professeur reste, plus que jamais, responsable de sa progression, de ses méthodes et de leur adaptation.

Si certaines modalités sont assez contraignantes, d'autres sont assez faciles d'emploi.

Les professeurs veillent à aider les élèves dans l'acquisition de ces nouvelles méthodes.

Les inspecteurs des disciplines impulsent les formations et le suivi de ces nouvelles modalités.

On privilégiera un travail de consolidation et d'approfondissement à propos des notions déjà abordées et de compétences en cours d'acquisition

Pour les notions nouvelles qui doivent néanmoins être introduites, prévoir qu'un temps de reprise sera nécessaire lors du retour en classe, à l'instar par exemple de ce qui peut être pratiqué en classe inversée.

Voici aussi un lien pour vous aider dans cette réflexion :

<http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/comment-enseigner-a-distance/enseignant-2d/enseignant-2d-col-lyc-sans-exam/>

Et garder à l'esprit ces objectifs :

Proposer une organisation du travail sur la semaine aux familles

Prévoir des moments d'échange direct avec les élèves

Encourager les échanges à distance entre pairs

Organiser des restitutions de productions d'élèves

Proposer des activités et productions orales

Proposer un programme de culture générale pendant les cours d'EPS, d'arts plastiques et de musique et avec la participation de M.Travel

Dès que possible, inscrivez-vous aux webinaires et formations proposées

Liens utiles par discipline

<https://eduscol.education.fr/2001/continuite-pedagogique-en-francais-lettres>

<https://eduscol.education.fr/2006/continuite-pedagogique-en-mathematiques>

<https://eduscol.education.fr/2003/continuite-pedagogique-en-langues-vivantes>

<https://eduscol.education.fr/2002/continuite-pedagogique-en-histoire-geographie>

<https://eduscol.education.fr/2010/continuite-pedagogique-en-physique-chimie>

<https://eduscol.education.fr/2011/continuite-pedagogique-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre>

<https://eduscol.education.fr/2014/continuite-pedagogique-en-sciences-et-techniques-industrielles>

<https://eduscol.education.fr/2000/continuite-pedagogique-en-education-physique-et-sportive>

<https://eduscol.education.fr/1992/continuite-pedagogique-en-arts-plastiques>

<https://eduscol.education.fr/2512/continuite-pedagogique-pour-les-professeurs-documentalistes>

CONNEXION ELEVES OUTILS NUMERIQUES RAYMOND VERGES

